



PRIX AURA

# Prix AURA

Le dynamisme et l'innovation sont au cœur de la mission des collèges privés. Plusieurs réalisations en témoignent et, au cours des années, l'Association des collèges privés du Québec a su les mettre en valeur, notamment par l'attribution de son Prix de l'innovation et de son Prix des bâtisseurs.

Le Prix AURA, instauré en 2012, poursuit donc une longue tradition, en s'adressant cette fois-ci non pas au personnel des collèges, mais bien à ceux qui y étudient.

Comme son nom l'indique, le Prix AURA est entouré d'une forme de halo grâce au rayonnement important des projets qu'il couronne.

Chacune des lettres de son nom concourt à sa définition:

- **A**, pour ambition, ajout et amélioration
- **U**, pour unification, union et unicité
- **R**, pour réalisation, rayonnement, reconnaissance et rassemblement
- **A**, pour accomplissement (un prix qui met en valeur des réalisations hors du commun), annuel (un prix décerné à tous les ans) et ancrage (un prix qui prend racine dans la tradition d'excellence des collèges privés et de leur association).

## Objectif

Le Prix AURA veut valoriser les auteurs de projets rassembleurs, réalisés dans les collèges membres de l'ACPQ, par des étudiants motivés par la réussite de leurs études et l'accomplissement d'activités extrascolaires.

## Prix et mention

L'ACPQ attribue annuellement un prix par établissement membre. Le prix prend la forme d'un certificat de reconnaissance avec la signature corporative de l'ACPQ. Chaque collège membre détermine le gagnant dans son établissement et le moment où est remis le Prix AURA de l'ACPQ.



Association  
des collèges privés  
du Québec





## Admissibilité

Sont admissibles les projets entièrement développés et implantés par des étudiants inscrits dans un programme menant à l'obtention d'une AEC ou d'un DEC, pendant l'année scolaire de l'attribution du prix.

Les projets soumis s'inscrivent dans les orientations et la mission du collège concerné. Les projets appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes:

- Aide et soutien aux pairs
- Coopération internationale
- Culture et société
- Promotion et rayonnement dans la communauté
- Santé et bien-être
- Sport

## Mise en candidature

Les projets sont soumis sur le formulaire de l'ACPDQ, disponible sur son site Internet <http://acpq.net>, dans la section *Prix*, ou au local identifié dans le collège. Le lieu de dépôt dans le collège ainsi que la date limite pour poser sa candidature sont déterminés par l'établissement fréquenté par les étudiants auteurs d'un projet. Les étudiants doivent nécessairement présenter leur projet dans le collège où ils sont inscrits.

## Jury

Chaque collège constitue un jury composé d'un minimum de trois personnes afin d'évaluer les candidatures. Les comités internes déjà en place peuvent s'acquitter de la tâche, à la convenance de l'établissement. Quelle que soit l'option retenue, des modalités sont fixées, par le collège, pour éviter tout conflit d'intérêts.





## Critères de sélection

Les réalisations sont évaluées à partir des critères suivants:

- Admissibilité
- Année de réalisation
- Caractère rassembleur
- Engagement étudiant
- Retombées dans la communauté (interne ou externe)
- Originalité
- Réussite des études

## Promotion et diffusion du Prix AURA

L'ACPDQ est responsable de la production du formulaire d'inscription, de l'émission des certificats et de la promotion des lauréats sur son site Internet, lors d'événements qu'elle organise et, si possible, dans d'autres médias. Les collèges membres prennent en charge la diffusion du Prix dans leur milieu, la sélection des gagnants et la remise des certificats.

## Information complémentaire

Pour toute information complémentaire, s'adresser aux services aux étudiants des collèges membres de l'Association des collèges privés du Québec.

